

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1266

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« agriculture, »

insérer les mots :

« la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et de la santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 19 pour introduire expressément dans la recherche sur le développement durable un volet sur la contribution du végétal à l'amélioration de l'environnement et les bienfaits du végétal sur la santé.

Les jardins et espaces verts permettent de réduire le stress quotidien des habitants. Des études ont ainsi mis en évidence des changements physiologiques entraînant la baisse de niveau de stress (rééquilibrage du rythme cardiaque, baisse de la pression artérielle et de la tension musculaire) à la vue immédiate de plantes. Cette diminution des symptômes physiologiques du stress se produit dans les 4 à 6 minutes qui suivent le contact visuel avec la plante (Ulrich et Simon, 1986).